

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)

RAPPORT N°2024- 026 /ALT/COMFIB

DOSSIER N°104 : **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'ACCORD DE PRET SIGNE LE 24 MAI 2023 A
SHARM EL SHEIKH, ENTRE LE BURKINA FASO
ET LA BANQUE ARABE POUR LE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN
AFRIQUE (BADEA), POUR LE FINANCEMENT
DU PROJET D'AUGMENTATION DU CAPITAL
DE LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT (BOAD).**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le
député **Issaka TAPSOBA**, rapporteur.

Septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 03 septembre de 09 heures 15 minutes à 10 heures 45 minutes et le jeudi 05 septembre de 09 heures 10 minutes à 10 heures 50 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence des députés Moussa NOMBO et Drissa SANOGO, respectivement Président et vice-Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 24 mai 2023 à Sharm El Sheikh, entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), pour le financement du projet d'augmentation du capital de la Banque ouest africaine de développement (BOAD).

Auparavant, la COMFIB a tenu une séance d'appropriation dudit projet de loi, le mardi 20 août 2024 de 12 heures 17 minutes à 13 heures 05 minutes.

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par Madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des finances, chargé du Budget. Elle était assistée de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

La Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), saisie pour avis, était représentée par le député Ouendenmanègdè Hermann YELKOUNY.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Président de la Commission a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article,
- appréciation de la Commission.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en trois points :

- objectifs du Projet,
- description technique du Projet,
- coût du projet et caractéristiques du financement.

En introduction, le Ministre a relevé que la BOAD s'est dotée d'un nouveau Plan stratégique 2021-2025 (le plan DJOLIBA), adopté par le Conseil des ministres de l'UEMOA en septembre 2020 avec pour vision « *d'être une Banque de référence, pour un impact durable sur l'intégration et la transformation de l'Afrique de l'Ouest* ».

L'objectif central de la BOAD, à travers ce Plan, est d'accroître de 50% les financements des projets de développement qui devraient atteindre un montant de 3 300 milliards de F CFA, soit environ 5,4 milliards USD de nouveaux prêts. Il s'agit de répondre aux besoins croissants des populations de l'UEMOA en infrastructures de transport, d'énergie, d'habitat social, d'agriculture, d'éducation et de santé.

La réalisation de cet objectif opérationnel de financement nécessite la mobilisation d'importants volumes de ressources et vise à assurer la solidité de l'adéquation des fonds propres de l'institution.

Pour ce faire, les organes délibérants de la Banque se sont engagés à doter l'institution de fonds propres nécessaires en vue de maintenir les ratios d'endettement et d'adéquation des fonds propres à des niveaux confortables, voire améliorer la notation de la Banque, lui permettant ainsi de mobiliser des ressources financières à des conditions avantageuses aussi bien sur les marchés financiers qu'auprès de ses partenaires.

Ainsi, le renforcement du capital de la BOAD se fera par une augmentation de 900 millions USD, soit cinq cent quatre-vingt-douze milliards vingt millions (592 020 000 000) de F CFA structurée en deux phases. Dans une première phase, une émission d'actions nouvelles de six cent soixante-dix-huit millions (678 000 000) USD dont quatre cent cinquante millions (450 000 000) USD réservés aux actionnaires régionaux (catégorie A) et deux cent vingt-huit millions (228 000 000) USD aux actionnaires non régionaux actuels (catégorie B). Le capital non souscrit de cette opération, deux cent vingt-deux millions (222 000 000) USD sera ouvert

ultérieurement dans une deuxième phase à de nouveaux actionnaires, au fur et à mesure de leur agrément par le Conseil des ministres.

Dans le cadre de la présente opération, il est proposé, pour les Etats membres, de l'Union, que 100% du capital souscrit soit appelé sur une période de 5 ans, en cinq (05) tranches égales, soit 20% du montant de la souscription par an. Pour la BCEAO et les actionnaires de catégorie B, 40% du capital souscrit serait appelé sur une période de 5 ans, en cinq (05) tranches égales, soit 8% du montant de la souscription par an. Le premier appel de fonds interviendra l'année de la souscription pour tous les actionnaires.

A terme, cette opération va accroître les actions du Burkina Faso et permettre d'augmenter de 50% le financement des projets et programmes de développement.

C'est pour les raisons sus mentionnées que le Burkina Faso a signé avec la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) un Accord de prêt pour le financement de ce projet d'augmentation du capital de la Banque ouest africaine de développement (BOAD).

I.1 Objectifs du projet

1. Objectif global

L'objectif global du projet est de renforcer la participation du Burkina Faso à l'augmentation du capital de la BOAD par une émission de nouvelles actions pour un montant de 30 800 000 000 de F CFA, soit 50 000 000 USD.

Le prêt sera rétrocédé à la BOAD par l'emprunteur pour financer la contribution du Burkina Faso à l'augmentation du capital de la BOAD.

2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique :

- le montant de 50 000 000 USD sera reparti en cinq (05) tranches égales décaissées sur une période de cinq (05) ans ;
- le montant de chaque tranche annuelle est de 10 000 000 USD ;
- les montants seront payés à la demande de l'emprunteur et décaissés au profit directement de la BOAD ;
- le paiement de chacune des tranches de 2 à 5 sera conditionné par la réception de la BADEA, d'une preuve confirmant que la tranche précédente a été utilisée comme contribution de l'emprunteur à augmenter le capital de la BOAD.

I.2 Description technique du Projet

1. Composantes du Projet

Etant un projet d'augmentation de capital, il ne dispose pas de composantes comme dans un projet ordinaire.

2. Résultats attendus

Les résultats attendus pour ce projet sont identifiés à plusieurs niveaux notamment au niveau de la structure financière, au niveau de la tarification et au niveau de la notation.

Au niveau de la structure financière, après l'augmentation de capital, les fonds propres de 2,901 milliards USD permettront à la BOAD de conserver un ratio Fonds propres/Actifs supérieur à 28%, en ligne avec les niveaux atteints à fin 2021, et bien au-dessus de la limite de 25%, assurant un coussin de fonds propres excédentaire destiné à déployer le plan DJOLIBA et à amortir d'éventuels chocs.

L'évolution du ratio d'endettement (Dettes/Fonds propres) et des ratios d'adéquation de fonds propres des agences de notation figure dans le tableau ci-dessous :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours emprunts /Fonds Propres	233,9%	214,4%	231,4%	206,7%	192,6%	213,5%
Effectifs (norme: <=300%)						
Adéquation des fonds propres Fitch	28,1%	30,7%	29,4%	31,6%	32,8%	30,7%
(norme :>=25%)						
Adéquation des fonds propres	263,6%	219,3%	222,2%	214,0%	197,5%	191,0%

Au niveau de la tarification, la mise en œuvre de cette opération d'augmentation de capital permettra à la BOAD de disposer de nouvelles marges de manœuvre qui seront employées dès 2023 en vue de :

- ne pas répercuter sur ses clients (Etats et secteur privé) l'inflation des taux observée sur les marchés financiers ;
- proposer une baisse généralisée des taux clients. Le nouveau barème des taux qui sera mis en place dès 2023, permettra aux Etats de s'endetter à un taux inférieur à 5% l'an ;
- répondre aux attentes des Etats concernant le renforcement des financements de la BOAD au secteur privé.

Au niveau de la notation, l'augmentation du capital constitue un facteur de soutien décisif à un maintien de sa notation. Les agences de notation FITCH et Moody's, lors de leurs dernières revues, ont explicitement justifié le maintien des perspectives stables de la notation de la BOAD par le renforcement de ses fonds propres.

Le maintien de son Rating investment grade, voire son amélioration, permettra à la BOAD de conserver sa capacité d'émettre de la dette senior sur les marchés financiers et d'emprunter auprès de ses partenaires à des coûts avantageux.

I.3 Coût du projet et caractéristiques du financement

Le coût total du projet est de cinquante millions (50 000 000) USD, soit trente milliards huit cent millions (30 800 000 000) de F CFA environ.

Les caractéristiques du crédit sont les suivantes :

Montant du prêt	50 000 000 USD soit 30 800 000 000 de F CFA environ
Date de signature de l'accord	24 mai 2023
Date d'entrée en vigueur	180 jours
Taux d'intérêt	2%
Maturité du prêt	25 ans
Différé du prêt	05 ans
Date de clôture	31 mars 2028
Période de remboursement	Semestrielle
Durée du Projet	05 ans

II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Question n°01 : Le Gouvernement peut-il faire le point des projets et programmes financés par la BOAD ces dix dernières années ?

Réponse : Le montant total des approbations en faveur du Burkina Faso, depuis le début des opérations jusqu'au 30/06/2024, s'élève à neuf cent trente-cinq milliards trois cent cinquante millions sept cent trente-cinq mille neuf cent vingt-trois (935 350 735 923) de F CFA, représentant 11% des financements globaux octroyés par la BOAD aux Etats. A ce jour, le portefeuille actif de la banque pour le secteur public burkinabè comporte vingt-trois (23) projets pour un montant de trois cent quarante-neuf milliards cinq cent millions (349 500 000 000) de F CFA (cf. liste des projets).

La BOAD met en place chaque année un niveau de financement de cent vingt milliards (120 000 000 000) de F CFA en raison de quinze milliards (15 000 000 000) de F CFA pour chacun des huit (08) pays membres. Il s'agit de prêts à taux bonifiés.

Pour le reste des financements, le niveau global par an est d'environ huit cent milliards (800 000 000 000) de F CFA. Cela signifie que, potentiellement, le Burkina Faso pourrait bénéficier, à l'instar des autres Etats membres, d'un financement d'environ cent milliards (100 000 000 000) de F CFA par an. Toutefois, il faudrait noter que le niveau de mobilisation de chaque pays membre dépend de sa capacité à mettre à disposition les études de faisabilité des projets soumis pour financement.

Question n°02 : **Que pense le Gouvernement des taux d'intérêts pratiqués par la BOAD ? Ces taux sont-ils toujours en adéquation avec notre stratégie d'endettement ?**

Réponse : La BOAD est une banque de développement des Etats membres de l'UEMOA. Les taux pratiqués par la BOAD pour le financement des projets et programmes de développement au Burkina Faso sont en adéquation avec la stratégie d'endettement. Les conditions de financement sont fixées par les Etats membres de la BOAD en tenant compte des conditions auxquelles la BOAD mobilise ses ressources sur le marché financier.

Le taux moyen de la BOAD, tous guichets confondus (concessionnel, souverain et marchand), est de 5%. Comparé aux taux d'émission du Burkina Faso sur le marché financier régional qui est supérieur à 8%, ce taux est abordable et en adéquation avec la stratégie d'endettement du pays.

Question n°03 : **Pourquoi le Gouvernement ne privilégie pas les prêts à faible taux d'intérêt (2%) au détriment des prêts dont le taux d'intérêt est nettement élevé (7%) ?**

Réponse : Le Burkina Faso a toujours privilégié les prêts à taux d'intérêt réduit conformément à sa politique d'endettement. Ainsi, le Gouvernement, dans le cadre de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme a fait l'option de recourir aux emprunts à faible coût et moins risqués à savoir les financements concessionnels. Toutefois, avec l'amenuisement de ces ressources concessionnelles, le Gouvernement fait de plus en plus recours aux financements semi-concessionnels et à condition de marché en complément des ressources concessionnelles pour financer le déficit budgétaire. Ainsi, lorsque les prêts à taux d'intérêt faible (inférieur ou égal à 2%) ne sont pas disponibles, le Gouvernement exploite les sources de financement des autres guichets où les taux sont à condition de marché (5%, 6%, voire 7%).

Question n°04 : Est-il indiqué pour notre pays, dans le cadre du financement endogène, d'aller toujours vers des prêts ?

Réponse : Le financement endogène n'exclut pas le recours aux prêts. Les emprunts d'Etat sont le résultat des déficits budgétaires. La plupart de nos budgets sont déficitaires et induisent par conséquent un besoin de financement qui est couvert par des emprunts tant intérieur qu'extérieur. Ces emprunts en soi ne sont pas à priori une mauvaise chose. C'est l'utilisation de ces ressources d'emprunt qui peut être problématique.

Question 05 : Quel sera le sort du présent financement, si d'aventure le Burkina Faso, dans la dynamique à court terme de création d'une monnaie de la Confédération de l'Alliance des Etats du Sahel (AES), venait à quitter l'UEMOA ?

Réponse : En cas de sortie du Burkina Faso de l'UEMOA, notre pays reste toujours engagé vis-à-vis de la BADEA. Toutefois, en ce qui concerne la BOAD, la poursuite du partenariat dépendra des accords spécifiques éventuels qui seraient signés entre le Burkina Faso et cette institution.

Aussi, l'effet de ce financement sur la dette de notre pays comme de tous les autres financements libellés en devise ou en monnaie locale en cas d'une nouvelle monnaie de l'AES, va dépendre de la parité de celle-ci vis-à-vis des monnaies ou devises de financement. En cas de faible parité, les conséquences seront néfastes pour la dette de notre pays. Dans le cas inverse, il n'y aura pas de dégradation de ratios d'endettement du Pays.

Question 06 : Existe-t-il un lien entre les parts du Burkina Faso dans le capital de la Banque ouest africaine de développement (BOAD) et les possibilités de financement susceptibles d'être obtenues de la BOAD ?

Réponse : Les montants des différents guichets de la BOAD alloués aux différents pays sont abondés en fonction de la quote-part de chaque pays dans le capital de la banque. Plus cette contribution dans le capital est importante, plus les financements de la

banque vis-à-vis du pays sont conséquents, dans la limite de cette contribution.

A terme, cette opération d'augmentation du capital de la BOAD va accroître les actions du Burkina Faso et permettre d'augmenter de 50% le financement des projets et programmes de développement. Elle permettra également à notre pays de s'endetter à un taux d'intérêt réduit auprès de la BOAD et de ne pas supporter le coût de l'inflation.

Question 07 : **Quel est le taux actuel de financement des projets et programmes de développement au Burkina Faso par la BOAD ?**

Réponse : Le taux actuel de financement auprès de la BOAD dépend du guichet de financement. Le taux moyen de financement des projets et programmes de développement est de 5% maximum. Ce taux représente la moyenne des taux concessionnels (2,25%), souverain (5,14%) et marchand (7,2%).

Au niveau du guichet concessionnel où la maturité des prêts est de 18 ans avec 3 ans de différé, le taux d'intérêt est bonifié, ce qui permet d'obtenir des taux d'intérêts de moins de 3%.

Au niveau du guichet souverain à condition de marché, la maturité est de 13 ans y compris 2 ans de différé et le taux d'intérêt est de l'ordre de 5 %.

Au niveau du guichet marchand, la maturité est de 10 ans y compris 2 ans de différé et le taux d'intérêt est supérieur ou égal à 7%.

Question 08: **Quelle plus-value notre pays a-t-il à emprunter de l'argent auprès de la BADEA pour financer l'augmentation du capital de la BOAD ?**

Réponse : La plus-value à emprunter des ressources auprès de la BADEA pour financer l'augmentation du capital de la BOAD tient compte du fait que la BADEA accorde plus de confiance à la BOAD qui jouit d'une bonne notation auprès des institutions de notation. Cela s'explique par le taux d'intérêt de 2% obtenu

pour la nature de l'opération qui est un taux concessionnel. Aussi, au regard des priorités, le recours à cet emprunt par le Gouvernement pour financer l'augmentation du capital de la BOAD permet de réorienter les ressources propres y relatives vers les besoins pressants de l'Etat.

Question 09 : **Quel est le capital social de la BOAD ?**

Réponse : Le capital social souscrit de la BOAD, à la date du 13 mars 2024, est de mille cinq cent vingt-quatre milliards deux cent cinquante millions (1 524 250 000 000) de F CFA. Ce capital comprend d'une part, le capital social souscrit par les actionnaires de la catégorie A (mille trois cent onze milliards cent cinquante millions (1 311 150 000 000) de F CFA constitués des pays membres de l'UEMOA et de la BCEAO et d'autre part, le capital souscrit par les actionnaires de la catégorie B (deux cent treize milliards cent millions (213 100 000 000) de F CFA à savoir les pays non membres de l'UEMOA et d'autres institutions financières partenaires.

Question 10 : **Existe-t-il des actionnaires majoritaires de la BOAD ?**

Réponse : Il existe des actionnaires majoritaires de la BOAD. Il s'agit des huit (08) pays membres de l'UEMOA qui détiennent chacun quatre-vingt-quinze milliards quatre cent millions (95 400 000 000) de F CFA et de la BCEAO dont la part est de cinq cent quarante-sept milliards neuf cent cinquante millions (547 950 000 000) de F CFA.

A la date du 13 mars 2024, le capital social souscrit par les actionnaires majoritaires constitue 86% du capital social souscrit par l'ensemble des actionnaires.

Portefeuille actif de la BOAD au Burkina Faso

N°	Intitulé du projet	Date de signature	Montant F CFA (milliard)
BOAD			
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES			110
1	Projet d'Aménagement et de bitumage du boulevard des Tansoba (ROCADES Sud-Est et Nord) à Ouagadougou	24/06/2016	20
2	<i>Programme d'entretien routier</i>	06/11/2017	30
3	Projet de bitumage de route régionale N°11 entre Poura et Fara	10/06/2021	30
4	Projet d'élargissement et de modernisation de la RN4 y compris la voie d'Accès à l'Université Thomas Sankara au Burkina Faso	09/04/2024	30
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES			21,5
5	Projet d'aménagement hydro-agricole de SOUM/BOULKIEMDE	09/04/2009	6,5
6	Avance de fonds pour les études de faisabilité du Projet de développement agricole de 35 000 ha de bas-fonds	13/02/2024	0,4
7	Avance de fonds pour l'étude diagnostique du secteur de la valorisation du programme intégré du secteur agroalimentaire au Burkina Faso	13/02/2024	0,6
8	Projet d'urgence de production d'engrais	26/04/2024	14
MINISTERE DES TRANSPORTS DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE			41
9	Projet de construction de l'Aéroport de Ouagadougou – Donsin	24/09/2013	25 16
MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISEMENT			41,55
10	Projet de mobilisation et de valorisation des eaux de surface dans le plateau centrale	26/09/2016	10
11	Projet de construction de Barrages et de périmètres irrigués dans la province du Ganzourgou (PBAB-PG)	06/04/2022	8,5
12	Projet de restauration, de protection et de valorisation du Lac Bam	15/12/2015	10

13	Projet de réhabilitation de barrages et d'aménagement de périmètres et de bas-fonds dans les provinces du Boulkiemdé, du Ziro, du Sanguié et des Balé au Burkina Faso	12/10/2012	10,55
14	Projet d'assainissement en eau potable dans les localités fragiles	13/10/23	11
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE			84
15	<i>Programme d'appui au développement des économies locales phase 1</i>	31/05/2018	20
16	<i>Programme d'appui au développement des économies locales phase 2</i>	30/07/2019	20
17	<i>Programme d'appui au développement des économies locales phase 3</i>	30/06/2022	15
18	Projet de Promotion de la finance inclusive au Burkina Phase 1	26/09/2019	5
19	Projet de Promotion de la finance inclusive au Burkina Phase 2	23/11/2020	5
16	Projet d'appui à la digitalisation des processus de gestion des finances publiques	13/02/2024	19
MINISTERE DE L'ENERGIE			9,5
20	Projet de renforcement du réseau national interconnecté (PR-RNI) du Burkina	06/11/2017	9,5
MINISTERE DE L'URBANISSEMENT ET L'HABITAT			14,5
21	Projet de renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la ville de Ouagadougou (Phase 3) : Aménagement de l'exécutoire à l'intérieur et en aval du Parc Urbain Bangr wéogo	31/05/2018	10
		30/06/2022	4,5
MAIRIE DE OUAGADOUGOU			20
22	Projet d'Aménagement et de bitumage de voie urbaine de la ville de Ouagadougou (PAVO)	10/04/2020	20
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE			7,5
23	Projet d'opérationnalisation de l'Université virtuelle du Burkina Faso	25/11/2022	7,5
Total (Montant en F CFA)			349,55

III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

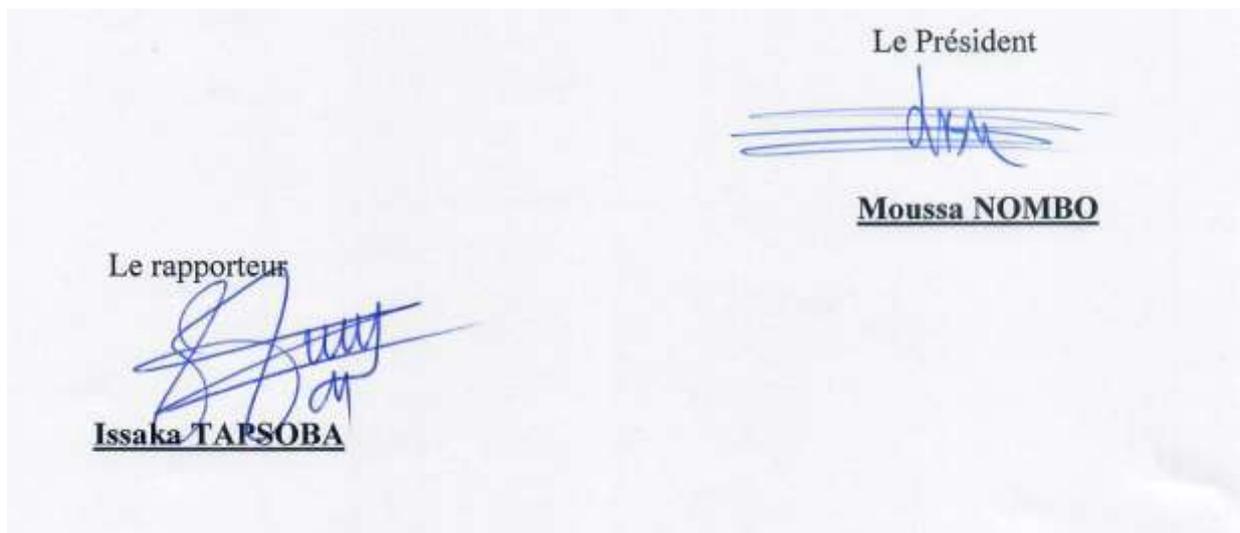
IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

Après analyse du projet de loi, la Commission des finances et du budget note que la ratification de l'accord de prêt permettra d'accroître le niveau de mobilisation des ressources du Burkina Faso auprès de la BOAD.

Au regard de ces éléments significatifs et des réponses apportées par le Gouvernement à ses préoccupations, la COMFIB recommande à la plénière l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, la COMFIB recommande au Gouvernement la prise de dispositions idoines pour une mise en œuvre satisfaisante du projet.

Ouagadougou, le 05 septembre 2024



The image shows two handwritten signatures in blue ink on a white background. On the left, the signature is for Issaka TAPSOBA, with the text "Le rapporteur" above it and "Issaka TAPSOBA" below. On the right, the signature is for Moussa NOMBO, with the text "Le Président" above it and "Moussa NOMBO" below.

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'APPROPRIATION DU RAPPORT LE MARDI 20 AOUT 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
6.	ZANGRE François	Membre
7.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
8.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
9.	DIALLO Daouda	Membre
10.	TAPSOBA Issaka	Membre
11.	FOFANA Haoua	Membre
12.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	NASSOURI Daaga	Membre
3.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
4.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

SEANCE D'AUDITION DU GOUVERNEMENT

LE MARDI 03 SEPTEMBRE 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1	NOMBO Moussa	Président
2	SANOGO Drissa	Vice-président
3	YARO Mamadou	Rapporteur général
4	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
6	KONE Diakalia	Membre
7	ZANGRE François	Membre
8	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
9	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
10	TAPSOBA Issaka	Membre
11	FOFANA Haoua	Membre
12	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	YELKOUNY Ouendenmanègdè Hermann	CAEDS

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NASSOURI Daaga	Membre
2.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
3.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
4.	DIALLO Daouda	Membre

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM & PRENOM (S)	QUALITE
1.	TRAORE/BAKO Fatoumata	MDCB
2.	SAWADOGO Sayouba	Dircab/MEF
3.	SIRI Youssouf	DGCOOP/MEF
4.	SAVADOGO Salfou	DGCOOP/MEF
5.	ZOUNGRANA Martin	DGCOOP/MEF
6.	ZABRE Frédéric	DGTCP/DDP/MEF
7.	ZOUNGRANA Estelle	DGRI/MJDHRI

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT LE JEUDI 05 SEPTEMBRE 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	KONE Diakalia	Membre
6.	ZANGRE François	Membre
7.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
8.	TAPSOBA Issaka	Membre
9.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	YELKOUNY Ouendennanègdè Hermann	CAEDS

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
2.	NASSOURI Daaga	Membre
3.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
4.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
5.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
6.	DIALLO Daouda	Membre
7.	FOFANA Haoua	Membre

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM & PRENOM (S)	QUALITE
1.	TRAORE/BAKO Fatoumata	MDCB
2.	SAWADOGO Sayouba	Dircab/MEF
3.	SIRI Youssouf	DGCOOP/MEF
4.	ZOUNGRANA Estelle	DGRI/MJDHRI

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
2.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
3.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
4.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire
5.	BAMOGO Jérôme	Administrateur parlementaire
6.	DABO Inoussa	Stagiaire
7.	MAIGA Djanka Fatim	Stagiaire
PERSONNEL RELEVANT DU CABINET DU PALT		
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT